

AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Survol

Octobre 2026

Connexion santé – Votre centre numérique dédié à la santé et au mieux-être

En tant que participant du Régime de soins médicaux des employés du GNB, vous pouvez profiter d’offres exclusives et d’une certaine couverture grâce à vos prestations d’assurance de soins médicaux complémentaires, ce qui vous aidera à rendre vos soins plus abordables. Connexion santé est votre porte d’accès personnelle pour vous sentir mieux, rester en santé et obtenir de l’aide lorsque vous en avez besoin, le tout au sein d’un centre numérique facile d’accès.

Principaux avantages :

- Accès pratique à des fournisseurs de services de confiance
- Service bilingue (français et anglais)
- Accès plus rapide aux soins, en tout temps et en tout lieu
- Plans de soins personnalisés adaptés à vos besoins
- Tarifs préférentiels pour les participants du régime de soins médicaux
- Soutien virtuel pour de nombreux besoins en matière de santé
- Conseils utiles basés sur vos données de santé

Pour commencer, rien de plus simple :

1

Connectez-vous à votre [site web des adhérents de Croix Bleue Medavie](#) pour découvrir les programmes de Connexion santé.

2

Choisissez le service qui répond à vos besoins. Chaque page de programme explique ce que le programme offre, comment il fonctionne, combien il coûte et comment les remboursements sont effectués.

3

Suivez les étapes simples pour prendre un rendez-vous, vous inscrire à un programme ou commander une trousse à domicile.

Vous pouvez également accéder à Connexion santé via l'application mobile de Croix Bleue Medavie.

Le saviez-vous?

Le GNB offre à ses employés un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif par l'intermédiaire de Canada Vie. Le REER collectif est un régime facultatif financé entièrement par les employés qui présente deux avantages principaux :

- les cotisations peuvent être déduites directement de la paie, ce qui est pratique,
- les frais de gestion des placements sont concurrentiels par rapport à ceux des régimes de retraite individuels destinés au grand public.

Les employés choisissent le montant qu'ils souhaitent cotiser, sans exigence de cotisation minimale. Il s'agit d'un moyen simple et fiscalement avantageux d'épargner en vue de la retraite.

Tous les employés occupant un poste permanent au sein des organisations relevant des Parties I, II et III, ainsi que certaines organisations de la Partie IV, sont admissibles.

Les formulaires de demande, le livret du membre et d'autres renseignements utiles sont disponibles à la rubrique : [Autres avantages et guides](#). Pour appliquer en ligne à www.canadavie.com veuillez communiquer avec vos équipes des ressources humaines ou services de la paie pour obtenir le code d'accès et le mot de passe requis pour votre organisation.



NOUVEAU! Le Service Retard de vol

Le Service Retard de vol est désormais inclus dans votre régime d'assurance voyage Croix Bleue Medavie.

Les retards de vol peuvent être une source de stress. Ce service vise à atténuer les répercussions des perturbations imprévues en offrant une indemnisation automatique en cas de retards admissibles.

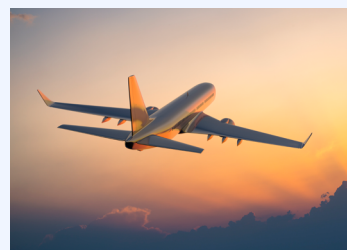
Ce qui est inclus :

- Retard de trois heures ou plus – Accès à un salon d'aéroport ou 40 \$ par personne si un salon n'est pas disponible.
- Retard de six heures ou plus – 50 \$ par personne, jusqu'à un maximum de 200 \$, et une chambre d'hôtel ou 350 \$ par police si une chambre n'est pas disponible.

Certaines conditions, restrictions et exclusions peuvent s'appliquer.

IMPORTANT! Pour activer ce service, vous **devez** créer un compte « Service Retard de vol » en utilisant un mot de passe unique et enregistrer votre vol au moins 24 heures avant le départ. Une fois enregistré, le service surveillera votre vol et vous avisera par texto et par courriel en cas de retard de trois heures ou plus.

Pour en savoir plus ou pour enregistrer un vol, veuillez vous connecter à votre [site web des adérants de Croix Bleue Medavie](#) ou ouvrir l'application mobile Croix Bleue.



Sondage de 2025 sur l'analyse comparative des régimes de soins médicaux et de soins dentaires

Le GNB a comparé ses prestations de soins médicaux et de soins dentaires à celles de douze organismes du secteur public afin d'évaluer leur compétitivité, leur viabilité et leur lien aux besoins des employés. Le sondage a permis d'établir une comparaison avec des groupes de référence pour cerner les points forts, les tendances, les aspects à améliorer en matière de conception de régime, de niveaux de couverture, de partage des coûts et de tarifs.

Perspectives et conclusions :

- Par rapport aux groupes de référence, les taux du Régime d'avantages sociaux des employés du GNB ont fait preuve de stabilité au cours des quatre dernières années, avec des hausses modestes par rapport aux autres répondants.
- La répartition des primes du régime de soins médicaux (25 % à la charge de l'employé / 75 % à la charge de l'employeur) figure parmi les six contributions des employeurs les plus élevées.
- La majorité des répondants offrent un régime de soins médicaux pour les retraités, mais seulement 50 % d'entre eux offrent un régime de soins dentaires pour les retraités.
- Seuls 50 % des répondants continuent la couverture pour les médicaments au-delà de 65 ans, comme le fait le GNB.
- Le GNB, comme la plupart des autres répondants, applique la substitution obligatoire par des médicaments génériques et utilise une liste de médicaments gérée.
- La majorité des répondants offrent des plafonds de soins de la vue compris entre 200 \$ et 400 \$ tous les 24 mois. Le Régime de soins médicaux pour les employés du GNB offre 300 \$ par deux années civiles.
- Seule la moitié des répondants proposent la couverture "Conseils santé et gestion des maladies chroniques", et seuls 25 % d'entre eux incluent une couverture pour la ménopause, comme le fait le GNB. La couverture du programme du GNB s'élève à un maximum de 500 \$ par année civile, tous les modules confondus.

Vous avez des questions ou des commentaires concernant vos avantages sociaux?

Consultez le [Livret sur les avantages sociaux des employés actifs](#) au gnb.ca/avantagessociaux ou en numérisant le code QR à la droite.

